



## **Conseil Municipal du 28 février 2022**

### **Procès - Verbal**

#### **PRESENTS :**

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-VANGIERDEGOM-STEVIIGNON-DEMENGEOT-LÉCAILLE-GRENIER-TRUCHASSOU-DAPREMONT-THOMAS-LANGONNIER-LARANGE-RICHARD-CHEVALLOT BEROUX- BINET-DEVIE-DUPONT-MERCIER-DERIS-AVERLY-VUARNESON-ULPAT-BRUNIN-MERIEUX- BOCAHUT

#### **ABSENTS OU EXCUSES :**

M. BALDO (pouvoir à Mme RICHARD)  
M. POLLET (pouvoir à Mme STEVIIGNON)  
Mme PERARD (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)  
M. DELAPLACE (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)

Monsieur le Maire, après avoir salué ses collègues, le journaliste et le public, remercie les conseillers présents et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose Francine RICHARD comme secrétaire de séance. Celle-ci accepte. Elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 8 février 2022. Aucune observation n'est faite.

Le procès – verbal a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Francine RICHARD afin qu'elle procède à l'appel nominal et à la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde la première question à l'ordre du jour.

### **1. Construction de passerelles sur la rivière Aisne et sur le canal des Ardennes - Modification du plan de financement et réponse à un appel à projets**

Le Conseil municipal s'est prononcé, lors de la réunion du 14 décembre 2021, sur le montant des travaux relatifs à la construction de quatre passerelles piétonnes et cyclables dont deux seront positionnées en franchissement de la rivière Aisne et deux en franchissement du Canal des Ardennes.

Afin de tenir compte des exigences techniques relatives à ce type d'infrastructures, il est apparu nécessaire de procéder à la réalisation d'études complémentaires, notamment de conception.

Par ailleurs, un appel à projets régional, lancé dans le cadre du plan France Relance et finançant spécifiquement les aménagements cyclables, peut être sollicité pour l'obtention d'une subvention pouvant aller jusqu'à 30 % du coût du projet.

Dès lors, le nouveau plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
Postes de dépenses	Montant	Financeur	Dispositif	Part	Montant
Etudes diverses (faisabilité / géotechnique / sol / relevés...)	15 000,00 €	Etat	DSIL 2022	30,00%	435 000,00 €
Prestations intellectuelles dont étude de conception	35 000,00 €	Etat	AAP Cyclables	30,00%	435 000,00 €
Travaux d'aménagement et de construction de passerelles	1 400 000,00 €	Région Grand-Est	Soutien cadre de vie	10,00%	145 000,00 €
		Département		10,00%	145 000,00 €
		<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>80,00%</b>	<b>1 160 000,00 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 450 000,00 €</b>	FCTVA			285 429,60 €
TVA	290 000,00 €	Reste à charge Ville de Rehel			294 570,40 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 740 000,00 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>			<b>1 740 000,00 €</b>

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un dossier important et prioritaire pour l'année 2022. Il précise que les montants des subventions inscrits sont ceux espérés et non pas ceux obtenus pour le moment.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **2. Requalification quartier Pertinguette - Acquisition de parcelles Clos Paroche – Mise à jour de la délibération**

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le conseil municipal a décidé de l'acquisition de diverses parcelles situées Impasse Clos Paroche dans le cadre du réaménagement du quartier Pertinguette. En effet, l'impasse est une voie privée n'appartenant pas à la Ville. Cette dernière doit donc acquérir les parcelles concernées afin de permettre une connexion entre les différentes voiries du quartier.

Aucune démarche d'acquisition foncière n'ayant été engagée pour le moment, et afin de simplifier le traitement du dossier, une nouvelle délibération doit être prise afin de prendre en compte les nouveaux numéros de cadastre et les bonnes superficies suite au découpage réalisé par le géomètre (document d'arpentage).

Pour rappel, ce dossier a été revu dans sa totalité. Le montant de travaux initial était évalué à 1,5 millions d'euros. Suite à la réalisation d'une étude approfondie, ce montant se porte désormais à 3,2 millions d'euros.

L'ancienne délibération visait les parcelles suivantes :

- AB n° 20 d'une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup> appartenant à M. Brossard et Mme Vassale
- AB n° 17 d'une superficie d'environ 35 m<sup>2</sup> appartenant à M. Brossard et Mme Vassale
- AB n° 16 d'une superficie d'environ 45 m<sup>2</sup> appartenant M. Buridant
- AB n° 14 d'une superficie d'environ 15 m<sup>2</sup> appartenant Mme Leclabart
- AB n° 12 d'une superficie d'environ 85 m<sup>2</sup> appartenant Mme Leclabart
- AB n° 159 d'une superficie d'environ 55 m<sup>2</sup> appartenant M. Dahoucq
- AB n° 183 d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup> appartenant M. Dahoucq
- AB n° 150 d'une superficie d'environ 35 m<sup>2</sup> appartenant aux conjoints Marcy

Les nouvelles parcelles sont les suivantes :

- AB n° 327 d'une superficie d'environ 35 m<sup>2</sup> appartenant à M. Brossard et Mme Vassale
- AB n° 325 d'une superficie d'environ 35 m<sup>2</sup> appartenant à M. Brossard et Mme Vassale
- AB n° 323 d'une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup> appartenant M. Buridant
- AB n° 321 d'une superficie d'environ 25 m<sup>2</sup> appartenant Mme Leclabart
- AB n° 319 d'une superficie d'environ 72 m<sup>2</sup> appartenant Mme Leclabart
- AB n° 331 d'une superficie d'environ 86 m<sup>2</sup> appartenant M. Dahoucq
- AB n° 333 d'une superficie d'environ 120 m<sup>2</sup> appartenant M. Dahoucq
- AB n° 329 d'une superficie d'environ 53 m<sup>2</sup> appartenant aux conjoints Marcy

Le prix d'acquisition est l'euro symbolique.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire explique que le financement du dossier de requalification du quartier de la Pertinguette a été revu dans sa totalité avec le dépôt de dossiers de demande de subventions supplémentaires. La vente de douze terrains à bâtir va permettre en partie de rentabiliser ce dossier.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **3. Vote des comptes de gestion du budget général et du budget Location – Année 2021**

Le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par la Ville, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Monsieur le Trésorier de Rethel et que les comptes de gestion (budget général et budget Location) établis par ce dernier sont conformes à l'exécution budgétaire de la Ville.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire propose de présenter le compte administratif 2021 et le budget général 2022 en même temps afin de permettre une comparaison entre les deux années. Par conséquent, les points 4-5 et 10 seront étudiés en même temps. Les points 6-7 et 11 relatifs au budget Location seront également regroupés.**

## **8. Vote des taxes – Année 2022**

Pour rappel, les taxes 2021 étaient de :

- Taxe Foncière Bâtie : 12.65 % + 24.04 % (taux foncier départemental) soit 36,69 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 23.25 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts locaux pour 2022 et par conséquent de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2021 pour l'année 2022.

Il ajoute que les bases d'imposition votées par l'Etat augmentent de 3,4 % pour 2022. C'est la première fois qu'il voit une telle augmentation. Ainsi, même si la commune n'augmente pas ces taxes, cette décision entraîne, pour le contribuable, une augmentation de ses impôts de 3,4%.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **9. Versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS/RPA – Année 2022**

En 2021, les subventions versées au CCAS et à la RPA ont été les suivantes :

- CCAS : 158 595,72 €
  - RPA : 34 458,83 €
- soit un total de 193 054,55 €

Au vu de la préparation budgétaire 2022, les subventions nécessaires à l'équilibre des budgets du CCAS et de la RPA sont les suivantes :

- CCAS : 159 000,00 €
  - RPA : 71 000,00 €
- soit un total de 230 000,00 €

Ce montant pourra être versé en plusieurs acomptes.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Pierrette STEVIGNON précise que 6 ou 7 logements de la RPA sont restés vacants en 2021 à cause de la pandémie. Elle espère accueillir plus de locataires en 2022 afin d'équilibrer l'exploitation de l'établissement.

*Adoptée à l'unanimité.*

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 et le budget général 2022 de manière simultanée.

#### **4. Vote du compte administratif budget général – Année 2021**

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements budgétaires, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur un exercice comptable. Il est présenté selon la même nomenclature comptable que le budget primitif.

Le compte administratif est un bilan financier. Il permet de contrôler la gestion de la Ville et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Ce document permet également de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Monsieur le Maire présente les dépenses de la section de fonctionnement et apporte quelques explications complémentaires sur les points les plus importants :

- Des économies devront être réalisées, notamment en matière d'électricité et de carburant, la Ville étant toujours en période de restriction budgétaire.
- 150 000 € sont prévus pour le chauffage. Monsieur le Maire craint que ce ne soit pas suffisant au vu de la demande qui lui a été faite de multiplier par 4 les dépenses 2021 pour anticiper celles de 2022. Une rencontre sera prochainement planifiée avec Dalkia.
- Assurances : les contrats arrivent à expiration en fin d'année. Un nouveau marché va être lancé.
- Télécommunication : la flotte des portables sera revue.
- 63512 : la Ville doit payer la taxe foncière du Foirail en tant que propriétaire du terrain et la refacturer au SIVU.
- Charges de personnels : cinq embauches sont prévues en 2022 (1 chargé de projet – 2 agents au service bâtiment pour réhabiliter les bâtiments communaux en interne – 1 responsable du service culturel – 1 policier municipal).
- Participation au fonctionnement du SIVU Foirail : le SIVU Foirail demeure déficitaire. Des solutions comme la location du terrain à « Prêt à partir » ont permis d'encaisser quelques recettes (25 000 € /an) mais ce n'est pas suffisant. L'activité décroît : 600-700 bêtes en moyenne en 2021 contre 500 de moyenne en 2022. Le SIVU a besoin des éleveurs pour rebooster le site.
- La Ville doit encore rembourser 7 millions d'emprunts.

Il présente, ensuite, les recettes de fonctionnement en précisant que les recettes ont été minimisées pour éviter les mauvaises surprises.

Monsieur le Maire passe ensuite à la section d'investissements et présente les comptes opération par opération.

Renaud AVERLY souhaite savoir si la Ville a fait un prêt TVA.

Monsieur le Maire répond que non, la Ville ayant inscrit des programmes non encore réalisés.

Thierry CHEVALLOT demande ce qui justifie l'écart entre le réalisée et le prévu au niveau du compte administratif.

Monsieur le Maire explique que les programmes Centre social – Pertinguette et gare n'ont pas été commencés. C'est ce qui explique les différences inscrites.

Le dossier du centre social va pouvoir être mené sereinement, son équilibre financier étant arrêté. En revanche, il faut trouver l'équilibre sur le dossier de la Pertinguette.

Par contre, le dossier le plus contraignant est celui du secteur gare : plus d'un million d'euros ont été dépensés pour l'acquisition des terrains et la dépollution va coûter un millions d'euros. Les services de l'Etat ont soutenu la Ville sur ce dossier en trouvant une aide assez conséquente pour la dépollution mais la condition du versement de cette aide est de mettre en place un projet. Hors, à ce jour, il n'y a pas de projet arrêté. Il faut penser le devenir de tout ce secteur en prenant en compte le fait que le secteur est encombré et que le parking de la gare est arrivé à saturation. Même les rémois prennent le TGV à Rethel car il est plus facile pour eux de venir sur Rethel que d'aller à Bézannes où ils rencontrent des problèmes de stationnement. Il souligne aussi que le stationnement à Rethel est gratuit.

Monsieur le Maire cède la présidence à Michel VANGIERDEGOM, doyen de l'assemblée et adjoint délégué aux finances, avant de quitter la salle.

Michel VANGIERDEGOM propose de mettre au vote le compte administratif suivant :

		BP2021	CA 2021	Résultat clôture hors RAR	Reste à réaliser	Excédent clôture avec RAR
Fonctionnement	Dépenses	6 191 678,08 €	5 561 572,49 €	347 113,24 €		1 817 747,82 €
	Recettes	6 999 641,97 €	7 523 684,40 €			
	Solde	807 963,89 €	1 962 111,91 €			
Investissement	Dépenses	9 602 878,90 €	6 874 609,07 €		447 726,34 €	
	Recettes	9 602 878,90 €	5 259 610,40 €		1 918 360,92 €	
	Solde	0,00 €	-1 614 998,67 €	1 470 634,58 €		

*Adoptée à l'unanimité.*

Monsieur le Maire se dit touché par ce vote à l'unanimité qui est la preuve de reconnaissance d'un travail sérieux.

## 5. Compte administratif budget général - Affectation des résultats

Une fois le compte administratif voté, le conseil municipal doit se prononcer sur les affectations de résultats en découlant :

	Affectation de résultat	
Besoin de financement	1068R	
Résultat d'investissement déficitaire reporté	001D	1 614 998,67 €
Résultat d'investissement excédentaire reporté	001R	
Résultat de fonctionnement déficitaire reporté	002D	
Résultat de fonctionnement excédentaire reporté	002R	1 962 111,91 €

*Adoptée à l'unanimité.*

Le compte administratif ayant été adopté, Monsieur le Maire présente le budget primitif du budget général pour l'année 2022.

## 10. Budget général – Année 2022

Monsieur le Maire apporte quelques explications complémentaires au niveau des dépenses :

- Des ralentisseurs supplémentaires seront installés Chemin du Loup et une étude est en cours sur les rues passagères de Rethel
- Centre social : le transfert Pertinguette vers Mermoz est quasiment acté. La Ville et la communauté de communes vont travailler ensemble pour déterminer les activités à mettre en place en relation avec les compétences de chacune. La structure sera aménagée en conséquence.
- Le renfort au niveau du personnel de la police municipal est inévitable. L'organisation en deux « postes » nécessite une compensation en cas de congés. Une cinquième personne sera recrutée. Des résultats seront bien sûr exigés en contrepartie.

Au niveau des dépenses d'investissement, il précise que le montant des emprunts réalisés pour les passerelles sera revu en fonction des subventions perçues.

Il explique que les emprunts sur TVA sont des emprunts réalisés sur un an en attendant que la Ville retouche la TVA.

Une fois le budget primitif présenté, Monsieur le Maire demande son approbation :

		BP 2022	
Fonctionnement	Dépenses	7 980 333,34 €	
	Recettes	8 897 177,91 €	
	Solde	916 844,57 €	
Investissement	Dépenses	13 953 748,62 €	917 383,57 €
	Recettes	13 954 287,62 €	
	Solde	539,00 €	

Renaud AVERLY prend note de la satisfaction de Monsieur le Maire sur le vote à l'unanimité du compte administratif et réitère le fait que son groupe est une opposition constructive. Il n'a pas non plus de commentaires sur la section de fonctionnement du budget. Néanmoins il s'abstiendra sur le budget primitif car il estime que l'opération de la Pertinguette est surestimée et il précise que l'opposition tient aux projets gare et halte fluviale qui ne voient pas leur aboutissement en lignes budgétaires pour 2022.

Monsieur le Maire répond qu'il ne défait pas le dossier initial de la Pertinguette. Il aurait aimé que le budget de l'opération ne dépasse pas les 1,5 millions d'euros mais l'assainissement n'a pas été pris en compte (il doit passer en séparatif) et le réseau d'eau potable doit être renforcé (réseaux très vétustes – branchements plombs). Il était hors de question de faire une nouvelle voirie sans revoir ces deux points.

Concernant la gare, un projet a été dessiné mais non travaillé. Deux porteurs de projet se sont présentés (Espace Habitat et Plurial) mais il a été impossible d'équilibrer cette opération. La Ville ne peut pas exécuter des dossiers non préparés et non équilibrés d'un point de vue budgétaire.

*Adoptée à la majorité (6 abstentions : Mmes BRUNIN, BOCAHUT et MERIEUX – MM. AVERLY, VUARNESON et ULPAT).*

Départ de Karine MERIEUX qui donne pouvoir à Laurie BOCAHUT.

## 6. Vote du compte administratif budget location – Année 2021

Le compte administratif budget location retrace l'ensemble des mouvements budgétaires, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur un exercice comptable. Il est présenté selon la même nomenclature comptable que le budget primitif.

Le compte administratif est un bilan financier. Il permet de contrôler la gestion de la Ville et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Ce document permet également de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Comme pour le budget général, Monsieur le Maire présente le compte administratif Location et le budget Location en parallèle.

Monsieur le Maire cède la présidence à Michel VANGIERDEGOM, doyen de l'assemblée et adjoint délégué aux finances, avant de quitter la salle.

Michel VANGIERDEGOM propose de mettre au vote le compte administratif du budget Location suivant :

		BP2021	CA 2021	Excédent clôture hors RAR	Reste à réaliser	Excédent clôture avec RAR
Fonctionnement	Dépenses	374 158,98 €	1 056 915,54 €	481 286,02 €	- €	267 286,02 €
	Recettes	374 158,98 €	1 224 464,84 €		0,00 €	
	Solde	- €	167 549,30 €		214 000,00 €	
Investissement	Dépenses	943 075,20 €	682 118,87 €		- €	
	Recettes	943 075,20 €	995 855,59 €		-214 000,00 €	
	Solde	- €	313 736,72 €			

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 7. Compte administratif budget location - Affectation des résultats

Une fois le compte administratif budget location voté, une délibération d'affectation des résultats est prise et les résultats sont intégrés dans l'exercice suivant.

		Affectation de résultat	
Besoin de financement	1068R		
Résultat d'investissement déficitaire reporté	001D		
Résultat d'investissement excédentaire reporté	001R		313 736,72 €
Résultat de fonctionnement déficitaire reporté	002D		
Résultat de fonctionnement excédentaire reporté	002R		167 549,30 €



Les membres de la commission Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 11. Budget location – Année 2022

Il s'agit de voter le budget primitif du budget annexe « Location » de la ville de Rethel :

		BP 2022	
Fonctionnement	Dépenses	308 499,28 €	213 550,02 €
	Recettes	522 049,30 €	
	Solde	213 550,02 €	
Investissement	Dépenses	494 000,00 €	
	Recettes	494 000,00 €	
	Solde	- €	

Les membres de la commission Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Renaud AVERLY n'est pas d'accord avec l'opération du Louis Jovet qu'il ne trouve pas cohérente et, donc, s'abstiendra sur ce budget Location.

Monsieur le Maire précise que la Ville a préempté pour éviter les marchands de sommeil. Si d'autres commerces sont mis en vente et à destination de logements, la Ville s'interrogera sur son intervention. Le but est de garder de la proximité au centre-ville.

*Adoptée à la majorité (6 abstentions : Mmes BRUNIN et BOCAHUT – MM. AVERLY, VUARNESSON et ULPAT – Mme MERIEUX ayant donné pouvoir).*

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire demande une minute de silence en soutien au peuple ukrainien.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

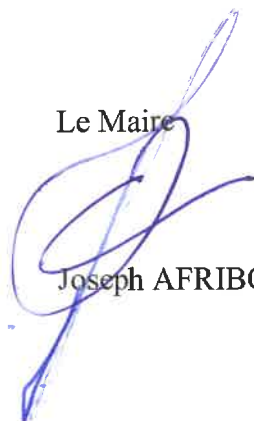
La séance est levée à 21 h 00

La secrétaire de séance



Francine RICHARD

Le Maire



Joseph AFRIBO



